



## Projet de loi de finances 2011

MERCREDI 29 SEPTEMBRE 2010



# Projet de loi de finances 2011

MERCREDI 29 SEPTEMBRE 2010

## DOSSIER DE PRESSE

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Projet de loi de finances 2011

# SOMMAIRE

## PLANS DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES

UN DISPOSITIF D'EXONÉRATION DES COTISATIONS PATRONALES POUR L'EMBAUCHE DE SALARIÉS SAISONNIERS RENFORCÉ

L'ALIMENTATION ET LA SÉCURITÉ SANITAIRE AU CŒUR DE NOS PRIORITÉS

LA POLITIQUE FORESTIÈRE

LA PÊCHE ET L'AQUACULTURE

L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE AGRICOLE

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE AGRICOLES

MAÎTRISE DES DÉPENSES PUBLIQUES ET AMÉLIORATION DU SERVICE



Paris, le 29 septembre 2010

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Projet de loi de finances 2011

Le projet de loi de finances initiale pour l'année 2011 prévoit de doter le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche (MAAP) de **5,266 milliards d'euros**, soit une hausse de 1,8% par rapport à 2010.

**Cette augmentation de crédits, dans un contexte de réduction du déficit public, témoigne de la priorité donnée par le Gouvernement aux secteurs de l'agriculture et de la pêche.**

Les dotations prévues dans le budget 2011 permettront de tenir le double engagement du Gouvernement :

- d'une part, renforcer la compétitivité des secteurs de l'agriculture et de la pêche pour les prochaines années. Cela passe par le financement de politiques structurelles concentrant les moyens sur l'innovation et la mutation des filières.
- d'autre part, contribuer à l'assainissement des finances publiques.

.....

Après la mise en œuvre du plan de soutien exceptionnel à l'agriculture de 1,8 milliard d'euros, la volonté de Bruno Le Maire, Ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, de renforcer durablement la compétitivité du secteur agricole français s'incarne dans un budget 2011-2013 en cohérence avec les ambitions portées par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche promulguée le 27 juillet dernier :

- **300 millions d'euros seront mobilisés sur 3 ans pour financer des plans stratégiques de développement des filières.** Ces plans apporteront une réponse aux difficultés structurelles que connaissent les exploitants agricoles, en accompagnant la modernisation indispensable des exploitations et des industries agroalimentaires et en consolidant les filières laitière, bovine et porcine.

→ **Les crédits dédiés aux mesures concourant au revenu des exploitants sont maintenus**, avec notamment 165 millions d'euros pour la prime nationale supplémentaire à la vache allaitante (PNSVA) et 248 millions d'euros pour les indemnités compensatoires de handicap naturel (ICHN).

→ **492 millions d'euros sont consacrés au nouveau dispositif d'exonération des cotisations patronales de sécurité sociale des travailleurs occasionnels du secteur de la production agricole** adopté en mars 2010.

→ Conformément aux engagements du Président de la République, **les 350 millions d'euros de crédits en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs ont été sanctuarisés.**

→ Enfin, **le projet de loi de finances pour 2011 a prévu les crédits nécessaires pour couvrir les renouvellement des contrats de prime herbagère agro-environnementale (PHAE) opérés en 2010** comme le Gouvernement s'y était engagé.

Le développement d'une **politique publique de l'alimentation** ambitieuse trouve également sa traduction dans le budget 2011-2013. Les crédits dévolus à la sécurité et à la qualité sanitaires de l'alimentation augmentent ainsi de 2% en 2011 (hors mesures techniques). Cette hausse porte notamment sur la subvention versée à l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) nouvellement créée (+ 3,7 millions d'euros) et sur les actions portant sur la qualité de l'alimentation et l'offre alimentaire (+ 0,7 millions d'euros). En parallèle, le programme national pour l'alimentation (PNA) permettra de fédérer et de coordonner les nombreuses actions déjà entreprises de façon dispersée par l'État, les collectivités territoriales, les associations et les entreprises.

Les actions prévues pour le **développement équilibré, dynamique et durable des forêts** seront dotées de 371 millions d'euros en 2011, soit une hausse de près de 10% en crédits de paiement. Ce budget comprend une enveloppe de 84 millions d'euros destinée au nettoyage et au reboisement des parcelles touchées en 2009 par la tempête Klaus, ainsi qu'une augmentation de 5 millions d'euros de participation de l'État au financement de l'Office National des Forêts (ONF).

Ancré dans les territoires, **l'enseignement agricole** prépare l'avenir de l'agriculture et de l'alimentation et contribue, à ce titre, au système éducatif français. Par conséquent, le Premier ministre a souhaité maintenir le rattachement du programme « enseignement technique agricole » à la mission enseignement scolaire.

La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche a placé la formation aux métiers du développement durable, l'expérimentation pédagogique et l'innovation agricole et agro-alimentaire au cœur des missions de cet enseignement spécifique. Pour mener à bien ses missions, l'enseignement agricole se verra allouer 1 591 millions d'euros, dont 1 291 millions d'euros pour l'enseignement technique et 300 millions d'euros pour l'enseignement supérieur et la recherche.

Les crédits dévolus **aux secteurs de la pêche et de l'aquaculture** permettront de faire face aux défis environnementaux, sociaux et économiques auxquels ils sont confrontés, et de favoriser son développement durable. Par rapport à 2007, année précédant le plan pour une pêche durable et responsable (PPDR), ces crédits sont en hausse de plus de 10% : 66 millions d'euros sont prévus en 2011 en autorisations d'engagement.

Plusieurs actions lancées dans le cadre du PPDR sont poursuivies, à l'instar des **«contrats bleus»**. Cette action s'inscrit maintenant dans la durée, avec 10 millions d'euros par an.

.....

Le projet de budget 2011-2013 du MAAP a également intégré la volonté du Gouvernement d'opérer **le redressement indispensable des finances publiques**.

La mise en oeuvre de plusieurs **réformes ambitieuses** permettra au MAAP de gagner encore en efficacité et de remplir ses missions au meilleur coût. Ces réformes sont principalement issues de **la révision générale des politiques publiques**, exercice dans lequel le MAAP s'est fortement impliqué depuis 2007.

Les principaux efforts de rationalisation porteront ainsi en 2011 sur :

- l'optimisation des fonctions support et de certains dispositifs de santé animale et végétale
- le développement de la télé-déclaration (40% en 2010 et un objectif de 65% en 2013)
- la rénovation de la voie professionnelle de l'enseignement agricole
- le transfert des missions de service public pour l'accompagnement de l'installation aux chambres d'agriculture
- la réaffectation des dépenses de génétique animale et de sélection végétale sur le compte d'affectation spéciale « développement agricole et rural »

Ces efforts d'organisation permettent de ne pas remplacer **un départ à la retraite sur deux** pour les fonctionnaires, conformément à l'objectif gouvernemental. Pour le MAAP, 650 emplois sont ainsi supprimés en 2011, dont 450 de titulaires sur un total de 32 293 emplois. Un effort équivalent est réalisé par les établissements sous tutelle du ministère, qui réduisent de 1,5% par an leurs effectifs. Par ailleurs, **les dépenses de fonctionnement de l'administration et des établissements publics seront réduites de 10% en 3 ans**, dont 5% dès 2011.

## CONTACTS PRESSE

**Service de presse de Bruno Le Maire**

Tél. : 01 49 55 59 74 / Fax: 01 49 55 40 39

[cab-presse.agripeche@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agripeche@agriculture.gouv.fr)

**Service de presse du ministère** Tél. : 01 49 55 60 11

# PLANS DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES

---

Lors de l'inauguration de la 24<sup>e</sup> édition du Salon international de l'élevage, le 14 septembre 2010, à Rennes, Bruno Le Maire, Ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, a annoncé des plans de développement des filières agricoles. **300 millions d'euros seront débloqués sur 3 ans**, dont 160 M€ de crédits budgétaires et 120 M€ de produit de la taxe sur la cession à titre onéreux de terrains nus rendus constructibles, mise en place par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP). Cette taxe est destinée au financement de projets innovants et à faciliter l'accès au foncier des jeunes agriculteurs.

Lors de son discours à Rennes, le Ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche a souhaité le renforcement de la compétitivité des filières d'élevage. Les plans de développement proposés par Bruno Le Maire ont pour vocation de faciliter la modernisation de ces filières, à l'amont comme à l'aval.

**Pour la filière laitière**, il s'agit de se préparer à la disparition du régime des quotas à l'horizon 2015. Le plan prévoit ainsi une réforme de la gouvernance du secteur. L'échelon de gestion des quotas sera revu pour être économiquement mieux adapté : le bassin laitier. La gestion des quotas sera fluidifiée et le programme de rachat de quotas sera maintenu. L'appui technico-économique aux exploitations sera adapté et ouvrira droit aux fonds du plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE) et du plan de performance énergétique (PPE), favorisant la modernisation des exploitations. Enfin, l'aval de la filière bénéficiera d'une aide à l'innovation, à la recherche et au développement.

**Pour la filière bovine**, il s'agit d'affronter un marché atone et de redynamiser le secteur. Le plan accompagnera donc la modernisation des exploitations et proposera des mesures de soutien à l'export. Sa première étape consistera en un diagnostic stratégique détaillé de la situation par bassin de production.

**La filière porcine** a conduit une analyse stratégique pour les prochaines années. Il en résulte notamment un besoin de mise aux normes en matière de bien-être animal d'ici 2013 (bâtiments pour les truies gestantes). Le plan comportera un volet relatif à la mise aux normes des bâtiments et s'appuiera notamment sur les axes dégagés par l'étude prospective « Porc 2015 » réalisée par l'interprofession porcine.

Enfin, une dotation permettra d'accompagner les éleveurs de **la filière volaille** (poules pondeuses et palmipèdes) dans la mise aux normes de leurs installations en matière de bien-être animal.

# UN DISPOSITIF D'EXONÉRATION DES COTISATIONS PATRONALES POUR L'EMBAUCHE DE SALARIÉS SAISONNIERS RENFORCÉ

La loi de finances rectificative pour 2010 a amélioré le dispositif existant d'exonération pour l'emploi de travailleurs occasionnels et de demandeurs d'emploi.

Le champ des activités ouvrant droit à exonération a été redéfini pour une meilleure articulation et intelligibilité du droit national avec le droit communautaire. Toutes les activités liées directement ou indirectement au cycle de la production animale et végétale, y compris les travaux forestiers, sont concernées.

Ce nouveau dispositif, applicable aux cotisations dues au titre des rémunérations versées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, prévoit **une exonération totale des cotisations patronales de sécurité sociale (maladie, vieillesse, allocations familiales et accidents du travail) pour l'emploi de travailleurs occasionnels agricoles** et des cotisations patronales conventionnelles obligatoires (retraite complémentaire, prévoyance, formation professionnelle, etc.), à l'exception de l'assurance chômage.

Les employeurs bénéficient de l'exonération des cotisations de sécurité sociale et des cotisations conventionnelles pendant une durée maximum de 119 jours ouvrés consécutifs ou non par année civile pour un même salarié, que ce soit en qualité d'employeur ou d'adhérent à un groupement d'employeurs.

Cette exonération est totale pour les rémunérations égales ou inférieures à 2,5 fois le montant mensuel du salaire minimum de croissance (SMIC), dégressive au-delà et nulle pour les rémunérations supérieures ou égales à 3 SMIC. **Avec cette mesure, le coût de l'emploi au SMIC horaire est ramené à 9,29 €.** Près de 90 000 entreprises sont concernées par ce dispositif pour un volume de 870 000 contrats.

**Cette exonération est compensée par le budget du ministère pour un montant de 492 millions d'euros en 2011.**

# L'ALIMENTATION ET LA SÉCURITÉ SANITAIRE AU CŒUR DE NOS PRIORITÉS

La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP), promulguée le 27 juillet 2010, entend renouveler le pacte de confiance qui lie la Nation à ses agriculteurs et à ses pêcheurs, en rappelant que la finalité de leur activité est l'alimentation et en prévoyant les outils nécessaires à assurer la sécurité et la compétitivité de ces secteurs. La LMAP inscrit dans le code rural et de la pêche maritime, la politique publique de l'alimentation et la définit comme une politique globale, interministérielle, en faveur de la qualité de l'alimentation produite et servie en France.

Le MAAP traduit dans son budget 2011-2013 la priorité qu'il accorde à cette nouvelle politique publique innovante sur les sujets alimentaires. Au cœur de cette action, les crédits dévolus à la sécurité et la qualité sanitaires de l'alimentation augmentent ainsi de 2 % en 2011 (hors mesures techniques).

**Un programme national pour l'alimentation (PNA)** déclinera de façon opérationnelle les actions visant à assurer une alimentation sûre, diversifiée, de qualité, accessible à tous, produite dans des conditions durables. Pour promouvoir les partenariats sur le thème de la « bonne alimentation » et en faveur de la qualité de l'offre alimentaire, le MAAP a réservé une dotation de 3,7 M€ de son budget pour 2011 (+ 35%). À cette dotation, s'ajoutent l'ensemble des contributions budgétées par l'ensemble des autres ministères impliqués dans le PNA.

**Garantir la sécurité sanitaire des aliments reste une priorité** ; grâce à l'engagement des professionnels et le cadre des contrôles effectués par les agents du MAAP au service de la santé publique, l'alimentation n'a jamais été aussi sûre. Compte tenu de l'évolution des risques sanitaires, le système de sécurité sanitaire des aliments reste en veille et en action constantes. Pour 2011, les crédits dévolus à la sécurité sanitaire de l'alimentation (production végétale, animale et aliments) s'établissent à 148 M€. Le budget 2011 intègre les premières conclusions des *États généraux du sanitaire* avec le financement des réseaux d'épidémiologie (750 k€) et la poursuite des travaux engagés avec les organisations professionnelles agricoles pour la mise en place de fonds de mutualisation dont les principes ont été posés dans la LMAP (dispositions relatives au fonds national de gestion des risques agricoles).

Dans un environnement de plus en plus globalisé aux niveaux européen et international, le regroupement des thématiques et des moyens de l'AFSSA<sup>1</sup> et de l'AFSSET<sup>2</sup> au sein de **l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSÉS)** permettra une appréhension large des questions de sécurité sanitaire, en particulier par une approche globale de l'exposition des individus aux risques liés à l'alimentation, à l'environnement (transport, domicile, etc.) et au travail. Ce regroupement doit aboutir à rationaliser la mobilisation de l'expertise, notamment en offrant des synergies entre les problématiques à l'interface des deux agences, tels que le domaine de l'eau ou la santé au travail des agriculteurs. Ce rapprochement permettra enfin de donner à ce nouvel ensemble, qui constitue désormais la plus grande agence de sécurité sanitaire en Europe, une dimension et une visibilité internationale.

Le financement de l'ANSÉS (hors ressources propres) est assuré à titre principal par le MAAP. Y contribuent également le ministère chargé de la santé, le ministère chargé du travail, le ministère chargé de l'environnement et le ministère chargé de la recherche. Au total, le MAAP prévoit d'allouer à l'agence 67 millions d'euros en 2011 (soit + 3,7 M€ hors changement de périmètre), dont 4,5 millions d'euros au titre du financement des investissements de l'établissement pour l'équipement scientifique et technique de ses laboratoires de référence et de recherche.

<sup>(1)</sup> agence française de sécurité sanitaire des aliments

<sup>(2)</sup> agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail

# LA POLITIQUE FORESTIÈRE

Dotée du 3<sup>e</sup> massif forestier d'Europe, la filière forêt-bois française génère plus de 400 000 emplois, soit autant que la filière automobile. Mais ce secteur constitue également l'un des premiers postes de déficit de la balance commerciale française avec 5,4 milliards d'euros en 2009.

La filière forêt-bois a par ailleurs un rôle central à jouer dans le respect des objectifs européens de réduction des émissions de gaz à effet de serre et dans le développement d'une croissance verte.

C'est pourquoi l'accroissement de la mobilisation du bois et le développement de sa valorisation, dans le cadre d'une gestion durable des forêts, constitue la priorité d'une politique forestière renouvelée souhaitée par le Président de la République à Urmatt, le 19 mai 2009.

L'effort de mobilisation concerne tout particulièrement les forêts privées qui représentent les trois quarts de la surface forestière française. Les soutiens publics sont désormais conditionnés à l'exploitation effective de ces forêts. La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche instaure par ailleurs des plans régionaux de développement forestier pour mieux coordonner les efforts de mobilisation de bois sur les massifs sous-exploités. La reconstitution des forêts après les tempêtes est également encouragée par la création d'un dispositif assurantiel reposant sur une épargne de précaution et une incitation à la souscription d'une assurance privée.

Les crédits du programme « forêt » visent donc en priorité à :

- **améliorer la gestion durable des forêts**
- **accroître la récolte de bois et améliorer la compétitivité économique de la filière**
- **prévenir les risques**
- **reconstituer les forêts sinistrées par des événements exceptionnels**

En 2011, ce programme doté de **371 millions d'euros** comprend un important volume de crédits destinés à la reconstitution des forêts touchées par **la tempête Klaus** du 24 janvier 2009.

Au lendemain de cet événement climatique qui a fortement affecté le massif du Sud-Ouest, le ministère s'est immédiatement mobilisé pour mettre en œuvre un plan chablis sur 8 ans incluant des mesures d'urgence, des aides au stockage et au transport du bois, des mesures de reconstitution et de nettoyage des forêts. Afin de poursuivre les efforts engagés en 2009 et 2010, le budget du programme « forêt » intègre pour 2011 une enveloppe supplémentaire de 99,5 millions d'euros en autorisations d'engagement et 84 millions d'euros en crédits de paiement.

L'État confirme également son soutien à l'**Office National des Forêts** en tenant compte pour le calcul de la dotation 2011 (167,7 millions d'euros) des résultats de l'exercice 2010.



# LA PÊCHE ET L'AQUACULTURE

---

Les crédits dévolus à la pêche et à l'aquaculture accompagnent l'action du ministère au profit de ce secteur dans le cadre des objectifs généraux de la politique commune de la pêche (PCP).

Ces crédits permettent de renforcer la connaissance des ressources halieutiques ainsi que le contrôle des pêches. Ils permettent aussi et surtout **de soutenir les projets économiques visant à améliorer la compétitivité des entreprises et des filières pêche et aquaculture, dans le respect de l'environnement** (modernisation des entreprises et des ports de pêche, recherche et développement, valorisation et promotion des produits, etc.). La plupart des opérations soutenues dans ce cadre sont cofinancées par le Fonds européen pour la pêche (FEP).

Le Plan pour une pêche durable et responsable (PPDR) a permis de mobiliser 310 millions d'euros de crédits nationaux et communautaires sur la période 2008-2010. Les crédits qui lui sont dévolus en 2011 sont supérieurs de plus de 10% à ce qu'ils étaient en 2007 : 65 millions d'euros sont prévus en autorisations d'engagement. Compte tenu des défis que doit encore relever le secteur de la pêche et de l'aquaculture, plusieurs actions lancées dans le cadre du PPDR sont reconduites en 2011.

C'est le cas notamment des **« contrats bleus »**, démarche innovante permettant de soutenir financièrement les pêcheurs qui mettent en œuvre des pratiques de pêche particulièrement respectueuses de l'environnement marin et de la ressource halieutique, qui s'engagent dans le ramassage des déchets en mer ou qui participent à la collecte de données en mer au profit d'organismes scientifiques, comme l'Institut français pour l'exploitation de la mer (IFREMER). Cette action s'inscrit maintenant dans la durée, avec **10 millions d'euros annuels en 2011, 2012 et 2013**.

Les crédits alloués à **la connaissance des ressources halieutiques** (4,5 millions d'euros en 2011), à travers notamment le développement des partenariats entre scientifiques et pêcheurs et des observations embarquées, sont renforcés.

Par ailleurs, le ministère continue à mobiliser les moyens nécessaires pour **ajuster la capacité de la flotte de pêche à la ressource disponible sur les stocks les plus sensibles**. 32 millions d'euros en autorisations d'engagement sont prévus pour la période 2011-2013, dont 12 millions d'euros pour 2011. En particulier, l'effort engagé en 2010 pour ajuster le nombre de navires pêchant le thon rouge sera poursuivi, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de reconstitution adopté par la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA).

Le ministère mobilise également les moyens nécessaires pour soutenir **le développement du secteur de l'aquaculture**, qu'il s'agisse de la pisciculture ou de la conchyliculture (confrontée depuis 3 ans à des mortalités importantes de naissains et jeunes huîtres), en favorisant la modernisation des entreprises, la communication en faveur des produits aquacoles et les actions de recherche, de développement et d'innovation.

# L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE AGRICOLE

---

**L'enseignement technique agricole se voit conforté en 2011 par un budget en augmentation**, qui s'élève à 1 297 millions d'euros en autorisations d'engagement et 1 291 millions d'euros en crédits de paiement.

Ancré dans les territoires, l'enseignement agricole prépare l'avenir de l'agriculture, de l'alimentation et des nombreux métiers essentiels au développement socio-économique des régions. À ce titre, il constitue une composante à part entière du système éducatif français. En conséquence, le Premier ministre a décidé de maintenir le programme « enseignement technique agricole » dans la mission « enseignement scolaire ».

À la rentrée 2010, près de **173 000 jeunes ont été accueillis par les 838 établissements d'enseignement technique** répartis sur l'ensemble du territoire national.

L'État entend ainsi concrétiser les conclusions des Assises nationales de l'enseignement agricole public qui ont fait émerger les bases d'un pacte renouvelé entre l'enseignement agricole public et la Nation autour de 60 mesures opérationnelles, afin de donner un nouvel élan et d'offrir des perspectives ambitieuses au deuxième réseau éducatif de France.

Plusieurs de ces mesures ont d'ores et déjà été finalisées, en particulier dans le cadre de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP) : la place réaffirmée du développement durable et de la formation à ses métiers dans les enjeux de l'enseignement agricole, l'inscription de l'innovation agricole et agroalimentaire dans ses missions et l'institution d'un droit à l'expérimentation pédagogique pour les établissements.

Par ailleurs, la LMAP a introduit une nouvelle dénomination plus fidèle à la diversité des métiers auxquels forme aujourd'hui l'enseignement agricole : « **l'enseignement et la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires** ».

Dans l'ensemble de ces secteurs de formation, la rénovation des référentiels de formation, engagée depuis 2009, se poursuivra en 2010-2011, pour une mise en œuvre à la prochaine rentrée scolaire.

Dans les domaines de l'insertion scolaire et sociale, l'enseignement agricole met en place de nouveaux outils pour rendre plus efficace l'orientation et augmenter les chances de réussite scolaire.

Cette politique trouve sa concrétisation dans le **taux d'insertion professionnelle de 90,2%** qui illustre les performances de l'enseignement agricole et dans le taux de réussite de 90% au baccalauréat professionnel lors de la dernière session.

# L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE AGRICOLES

---

L'enseignement supérieur agricole accueille **14 000 étudiants dans 20 établissements d'enseignement supérieur** (12 écoles publiques agronomiques, vétérinaires et du paysage, 7 écoles d'ingénieurs privées et un établissement à vocation internationale).

À l'instar du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, **les emplois de l'enseignement supérieur agricole seront préservés**. En parallèle, le programme « enseignement supérieur et recherche agricoles » contribue en 2011 à la réduction des dépenses de l'État.

La dotation 2011 permettra la réalisation de projets ambitieux et structurants pour nos établissements d'enseignement supérieur, notamment ceux de l'école AgroParisTech et de l'école nationale vétérinaire d'Alfort (ENVA) :

- AgroParisTech va participer, avec l'INRA, au projet de cluster technologique et scientifique autour du plateau de Saclay (Essonne). Leur installation sur le site permettra la constitution d'un **campus thématique en « Sciences et Ingénierie du vivant appliquées à l'agriculture et l'alimentation durables et l'environnement »**. Les études d'installation se poursuivront en 2011.
- L'ENVA va mettre en œuvre son schéma directeur de restructuration du site, en commençant par la construction **d'un pôle de risques biologiques**. Ce projet est évalué à 15 millions d'euros.

Le programme fait l'objet d'une mesure de périmètre en 2011 : les crédits de recherche concernant la qualité des produits alimentaires, soit 1,2 millions d'euros, sont transférés vers le programme « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » du ministère dans un souci de rationalisation des dépenses par nature.

# MAÎTRISE DES DÉPENSES PUBLIQUES ET AMÉLIORATION DU SERVICE

La révision générale des politiques publiques (RGPP) lancée en 2007 constitue une démarche ambitieuse qui accompagne le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche dans ses efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'amélioration de la qualité de l'action publique.

Jusqu'à présent les réformes engagées ont porté sur la réorganisation des services (création des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions départementales de territoires et des directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations), ainsi que sur l'optimisation d'un certain nombre de dispositifs du MAAP (l'animation rurale, l'hydraulique agricole, la mesure de préretraite ou encore l'équarrissage public).

**La seconde phase de la RGPP, qui sera mise en œuvre à compter de 2011, a pour objectif de consolider les réformes engagées selon quatre axes principaux :**

- le regroupement des structures des services déconcentrés et la rationalisation des fonctions support et de contrôle
- la simplification et la dématérialisation des processus
- la création de nouveaux opérateurs et leur rationalisation
- le recentrage de l'action des services de l'État en matière de sécurité et de qualité sanitaire de la chaîne alimentaire.


En ce qui concerne les chantiers de rationalisation, **l'optimisation des fonctions supports** de proximité des services du ministère (budget, finances, contrôle de gestion, ressources humaines, informatique, immobilier, moyens généraux) sera poursuivie en administration centrale. Cette restructuration s'achèvera par une simplification de l'organisation du conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (CGAEER).

Par ailleurs, la poursuite de la résorption des effectifs correspondant à l'ingénierie publique concurrentielle se poursuivra au niveau des directions départementales des territoires.

Enfin, la rationalisation des processus passera par **le développement de la télé-déclaration des demandes annuelles au titre de la PAC (40 % en 2010 et un objectif de 65 % en 2013)**. Outre les importantes économies générées par la dématérialisation des processus, la généralisation de ce type de démarche permettra notamment de sécuriser les déclarations et de limiter le risque de pénalités pour les utilisateurs.

Les enjeux de réformes porteront également en 2011 sur **la consolidation des fusions réalisées ces dernières années** et en particulier sur les plus récentes d'entre elles :

- l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE), créé le 1<sup>er</sup> février 2010
- le centre national de la propriété forestière (CNPFF), créé le 1<sup>er</sup> avril 2010
- l'Agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), créé le 1<sup>er</sup> juillet 2010 par fusion de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) et de l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (AFSSET). Le nouvel établissement reprend toutes les missions, les moyens et le personnel de chacune des deux agences, ainsi que les acquis et les valeurs – compétence scientifique, indépendance dans l'évaluation des risques, ouverture de l'expertise – pour les mettre au service d'une lecture globale et transversale des questions sanitaires.



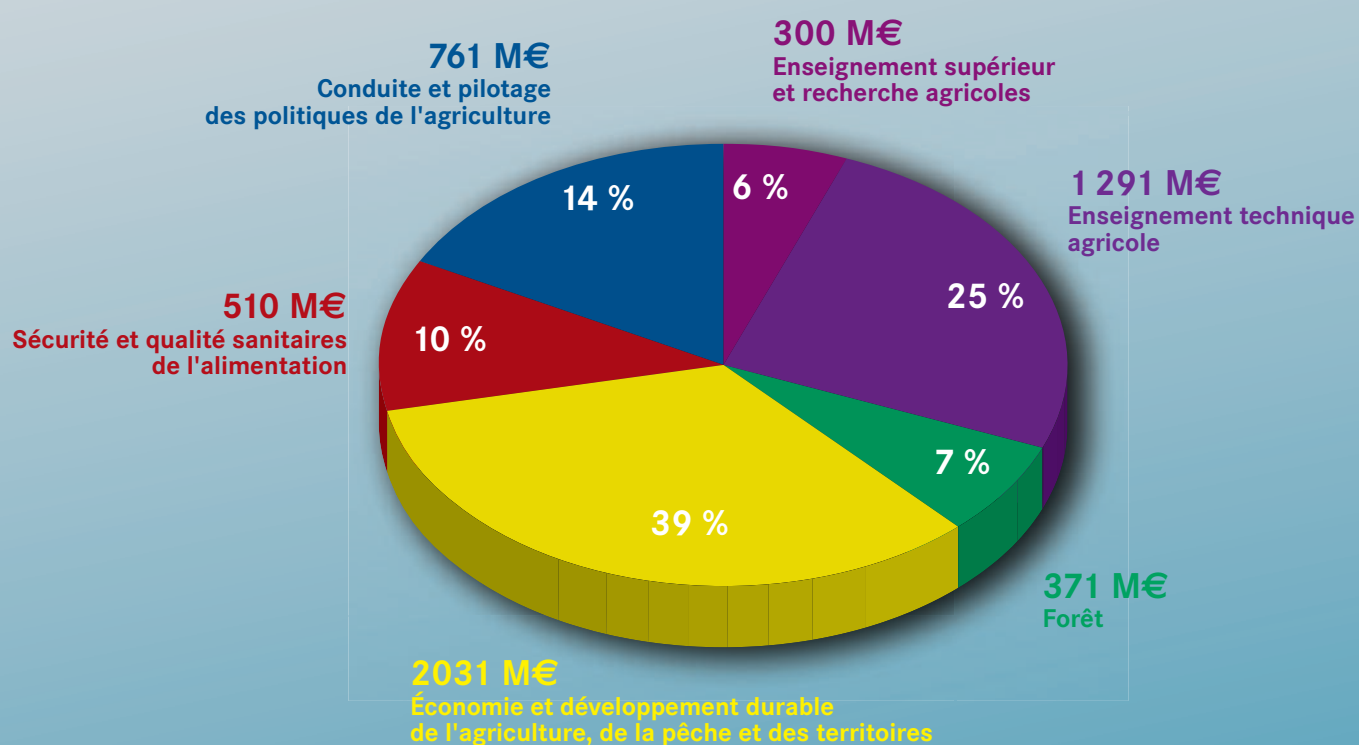
**La réforme des chambres d'agriculture** se traduit par un renforcement de l'échelon régional et des mutualisations de certaines de leurs activités, pour une action de proximité plus efficace et plus innovante. La constitution d'un socle commun d'activités sera complétée par le transfert aux chambres d'agriculture des missions de service public assurées jusqu'alors par les ADASEA (Associations départementales pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles).

Enfin, en 2011, conformément aux conclusions des *États Généraux du Sanitaire*, **certaines missions portées par le programme « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » seront déléguées progressivement à des organismes professionnels à vocation sanitaire**, et le dispositif de certification et de contrôle en santé et protection animales sera optimisé, en déléguant à des vétérinaires privés l'accomplissement d'une partie des missions jusqu'à présent opérées par des inspecteurs de la santé publique vétérinaire (ISPV) au sein des DD(CS)PP. Ces réformes permettront d'adapter les dispositifs aux enjeux de santé animale et de santé publique en valorisant le maillage territorial assuré par les vétérinaires libéraux et en renforçant les capacités de contrôle.

# LES CHIFFRES CLÉS DU BUDGET 2011 DU MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

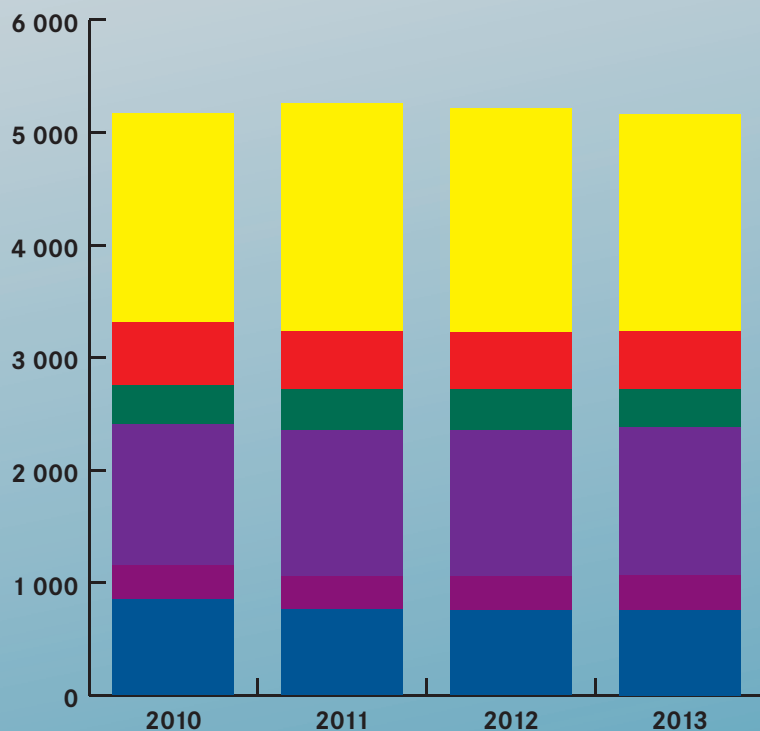
## PLF 2011

RÉPARTITION DES CRÉDITS DE PAIEMENT DU MAAP PAR PROGRAMME  
(en M€)



## PLF 2011

ÉVOLUTION DES CRÉDITS DE PAIEMENT DU MAAP 2010-2013  
(en M€)



Économie et développement durable, de l'agriculture, de la pêche, et des territoires

Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation

Forêt

Enseignement technique agricole

Enseignement supérieur et recherche agricoles

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture